Fapt la cgt
Pour le droit à la communication
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 0148185400 • Fax 0148592522 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

STOP A L'AUSTERITE !
Il faut augmenter les salaires des postiers : ça urge !!!

Le 10 novembre les négociations salariales débutent à La Poste. Tous ensemble contractuels et fonctionnaires mobilisons nous pour des salaires qui nous permettent de vivre dignement.

Les bons résultats obtenus par La Poste au premier semestre 2011, l'ont été par la sueur des personnels qui ont dû faire face en seulement 6 mois à 6759 nouvelles suppressions d'emplois équivalent/années. La Poste poursuit voire accélère sa course effrénée vers la rentabilité financière à court terme, mais dont les conséquences pèsent lourdement sur les personnels. Les multiples et incessantes réorganisations se traduisent par une augmentation des charges de travail, une aggravation des conditions de vie et de travail et le développement du mal être au travail. Résultats : départs précipités à la retraite, multiplication des cas d'inaptitude physique et des mises en retraites d'office. Malgré la réalité de ses résultats La Poste persiste dans une logique de récession pour les personnels, force vive du groupe. Cela se caractérise aussi par une politique de bas salaires au sein du groupe La Poste, en corollaire au gel des salaires dans la Fonction Publique.

Il n'est plus acceptable que d'un côté, ceux qui créent les richesses ne perçoivent quasiment rien *(de celles-ci)* et que de l'autre, ceux qui imposent des critères de gestion aux seules fins de profits empochent la quasi-totalité de ces richesses créées.

Pour la CGT, parler de répartition des richesses c'est parler de la rémunération de la force de travail. C'est revendiquer de meilleurs salaires ayant une incidence directe sur le niveau des pensions et le financement de la sécurité sociale. Augmenter les salaires, c'est relancer la consommation et apporter des réponses à la crise et au financement de la protection sociale.

La Poste doit répondre aux besoins des postiers.
Comment peut-on vivre décemment lorsque le tiers de notre salaire sert à payer un loyer !
Le 10 novembre tous ensemble pour exiger de La Poste des mesures concrètes.

Un salaire pour vivre dignement !

Les dépenses dites *«contraintes», «pré-engagées»* ou *«incompressibles»,* sont celles auxquelles on ne peut échapper : mensualités de crédits, loyers, eau, électricité, gaz, combustibles, frais d'assurance, télécommunication… Elles constituent une part de plus en plus importante du budget des ménages à revenu modeste et augmentent généralement plus vite que la moyenne des prix. En 2006 *(dernière année pour laquelle des données sont disponibles)* elles représentent en moyenne 45% du budget des ménages contre 41 % en 2001 et 21% en 1979. Pour les ménages à revenu médian, ces postes représentent 38% de leurs dépenses contre seulement 21% en 1979. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter *(+19% pour le gasoil en un an, + 30% pour l'eau, les loyers et le pain en 10ans…)* et de nouvelles augmentations se rajoutent *(énergie, transport…)*. En 10 ans le nombre de dossiers de surendettement a explosé *(+ 60%)* passant de 138 000 à 216 000. **Pour sortir de cette spirale destructrice et rattraper un niveau de vie permettant aux salariés de vivre dignement des fruits de leur travail, il faut des mesures fortes, concrètes et immédiates.**

C'est pourquoi la CGT revendique :

- **Un SMIC à 1700 € bruts *(pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience).***
- **Des niveaux d'embauche basés sur le SMIC et valorisant la qualification initiale soit *(en € bruts)* : Brevet CAP/BEP : 2040, BAC : 2380, BAC+2 : 2720, BAC +3 et +4 : 3060, BAC+5 :3400, BAC+7et+8 :3910**
- **La garantie du doublement du salaire en 20 ans hors inflation et promotion**

Gagner sur les salaires c'est possible !

Ce sont des actes qu'il nous faut immédiatement. Quelques exemples de luttes victorieuses sur les salaires, à l'occasion des négociations annuelles obligatoires, qui se sont conclues par des acquis non négligeables pour les personnels :

Shelbox *(métallurgie)* : + 4,3%, prime d'été de 120€, augmentation de la prime de transport

Freudenberg *(métallurgie)* : + 70€ et 50% des jours de grève payés.

Aérocam : +4,5%

Plastyrobel : + 45 €

MAF Machines agricoles : de +4 à +6% et 50% des jours de grève.

Nutribio : + 85€ et 50% des jours de grève payés

Ce qui est possible dans des PME et petites structures, doit l'être à La Poste ! Mobilisons nous !

Dans le prolongement de la journée d'actions du 11 octobre 2011, la CGT propose de faire du 10 novembre 2011 un temps fort d'initiatives nationales dans les services à l'appui de la pétition CGT pour exiger des augmentations de salaire et des mesures significatives pour le pouvoir d'achat des postiers.

Pour ce faire, emparons-nous de la Pétition et décidons collectivement de la déposer en masse aux directeurs d'établissement ou directions ce 10 novembre 2011.

La CGT propose :

- **Des mesures immédiates visant à revaloriser le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, fonctionnaire, contractuel, auxiliaire de droit public,**
- **le versement exceptionnel de 400€ immédiatement pour chaque personnel du Groupe La Poste,**
- **la revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700€ bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience,**
- des niveaux d'embauche basés sur le SMIC et valorisant la qualification initiale, soit : Brevet - CAP/BEP = 2040 € - BAC = 2380 € - BAC + 2 = 2720 € - BAC + 3 et 4 = 3060 € - BAC + 5 = 3400 € - BAC + 7 et 8 = 3910€ la garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion,
- le 13ème mois,
- la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires rattachés à un niveau équivalent aux catégories B et C,
- une refonte des grilles de salaires et des compléments sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire agent de droit privé : **à travail égal=salaire égal,**
- une revalorisation du complément poste à hauteur de 20% minimum de la rémunération, le versement du complément poste aux auxiliaires de droit public, et la revalorisation de toutes les primes et indemnités l'extension de la négociation salariale aux auxiliaires de droit public,
- l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération,
- un minimum de salaire pour les cadres de 2.946 € bruts (plafond de la Sécurité Sociale) et la mise en place de mesures spécifiques pour les cadres gagnant moins,
- le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction,
- des mesures pour pallier aux inégalités salariales hommes/femmes existantes,
- la prime transport pour les trajets domicile/travail partout quel que soit le mode utilisé,
- l'attribution de titres restaurant à 8,75 € avec une participation de la Poste à 5,29 € pour les personnes ne pouvant bénéficier de restauration collective.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale
des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

❑ Mme ❑ Mlle ❑ Mr NOM _____ Prénom _____
Adresse *(1)* _____
_____
Adresse Mail : _____
Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée *(2)* : _____
Poste ❑ Télécom ❑ Filiale ❑ Opérateur privé ❑
Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassification _____ Classe _____ Niveau _____
Fonction _____ Indice _____
Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____
N° de Sécurité Sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : |_|_| jour |_|_| mois |_|_| année

A _____, le _____ Signature :

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI ❑ NON ❑
Je désire participer à un stage d'accueil OUI ❑ NON ❑

❑ *Porter une croix si nécessaire*
(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile

Codifications
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :
Bureau :
Grade :
Poste ❑
Télécom ❑
Catégorie :
SG ❑
DAT ❑
Cial Gest ❑
Technique ❑
Cadres ❑
Retraités ❑
CFA/CFC/CPA ❑
DOM ❑

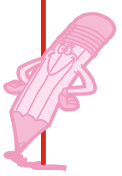

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263 rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - CCP Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr e-mail : fede@cgt-fapt.fr